

**Avis d'Appel Offre (AAO)****Centre de de Recherche et de Formation en Infectiologie de Guinée**  
**AAO N0001 ADMI-FIN CERFIG - 2025**

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal des appels d'offres.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet AFRICAM-PREACTS (Prévenir les risques d'émergences pandémiques dans le pays du sud et à l'échelle globale), le Centre de de Recherche et de Formation en Infectiologie de Guinée (CERFIG), dans le cadre des opérations de la chaîne d'approvisionnement, sollicite des offres/propositions scellées de la part de fournisseurs/prestataires de services potentiels et qualifiés pour les catégories d'achat ci-dessous pour un accord de deux (2) ans renouvelable. Le délai d'exécution des prestations sera spécifié dans chaque bon de commande.

Centre de de Recherche et de Formation en Infectiologie de Guinée (CERFIG) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les prestations susmentionnées en quatre (4) différents lots, par le biais d'accord-cadre à Bons de commande.

Lot	Catégorie	Commentaire
001	<b>Kits de prélèvement terrain</b>	Des informations détaillées sont disponibles sur demande dans l'appel d'offres.
002	<b>Réactifs et Consommables de laboratoire</b>	Des informations détaillées sont disponibles sur demande dans l'appel d'offres.
003	<b>Equipements de laboratoire</b>	Des informations détaillées sont disponibles sur demande dans l'appel d'offres.
004	<b>Location de véhicule.</b>	Des informations détaillées sont disponibles sur demande dans l'appel d'offres.

Ce marché est un contrat-cadre sans minimum ni maximum, conformément à l'article 47 du code des marchés. Etant donné qu'il s'agit d'un marché à coût unitaire, l'Autorité contractante se réserve le droit d'attribuer chaque lot à plus d'un soumissionnaire ayant rempli toutes les conditions requises ainsi que les critères de sélection et de qualification prévus dans le présent appel d'offres.

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Saa Gabriel KAMANO, le Responsable Administrative et Financier courriel : [gabriel.kamano@cerfig.org](mailto:gabriel.kamano@cerfig.org) ,Tél. 620 368 321/ et en copie [assiatou.samoura@cerfig.org](mailto:assiatou.samoura@cerfig.org). Tel :621 737 586 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : le secrétariat du CERFIG située au Campus Hadja Mafory Bangoura, commune de Dixinn – Conakry ; Lundi – jeudi de 9 heures à 16 heures, Vendredi, de 9 heures 13 heures.

Les exigences en matière de qualification sont : La situation financière des trois dernières années ; avoir un chiffre d'affaires annuel moyen des activités sur les trois dernières années ; fournir l'attestation de capacité de financement ; Avoir exécuté deux (2) marchés similaires au cours des cinq (5) dernières années. (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse de Monsieur Saa Gabriel KAMANO, Le Responsable Administrative et Financier courriel : [gabriel.kamano@cerfig.org](mailto:gabriel.kamano@cerfig.org) ,Tél. 620 368 321/ et en copie [assiatou.samoura@cerfig.org](mailto:assiatou.samoura@cerfig.org), Tel :621737 586 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : le secrétariat du CERFIG située au Campus Hadja Mafory Bangoura, commune de Dixinn – Conakry ; Lundi – jeudi de 9 heures à 16 heures, Vendredi, de 9 heures 13 heures.

Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et la version électronique sur deux (02) clés USB à l'adresse ci-après : du Responsable Administrative et Financier du CERFIG, au plus tard le jeudi, 04 septembre 2025 à 11h-30 mn.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et celui de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) à l'adresse ci-après : République de Guinée, ville de Conakry, dans la salle de réunion du CERFIG située au Campus Hadja Mafory Bangoura, commune de Dixinn 04 septembre 2025 à 12h 00mn.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, supporté systématiquement par le titulaire du contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de Quinze Millions GNF. Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

La législation régissant l'appel d'offres.  
Conakry, 31 juillet 2025



**Pr. Abdoulaye Toure**



**Le Directeur du CERFIG**